L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON,
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
"Il faut que l'UNION soit conservée."
SAMEDI MATIN, 15 NOVEMBRE 1834.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 15 Novembre.

VENTES DE COTON HIER.

70 balles coton,	à		16 1-2 cents.
81	do.	do.	15
1950	do	de	15 1-4.
243	do	de	14 3-4.
816	do.	de	14 1-4.
43	do	de	13
266	do	de	12 5-8.
331	do	de	13 1-4.

Transactions de la Bourse d'hier.

Ventes d'actions.—25 actions de la Banque des Artisans et Commerçans ont été vendues $53 12.

De la presse à coton d'en haut, $290.

Un lot de terre avec une maison, dans le faubourg Declouet, vendu à 6 et 12 de credit, $330; une maison dans la rue Royale, $14,000; une autre dans la rue des Remparts, $6,000; une maison à Madisonville, $1,380; un lot de terre dans le nouveau faubourg Marigny, $320.

Un mulâtre a été vendu $850; une négresse et son enfant de 3 ans $710; un nègre voleur, $410; une négresse $1610; un nègre $1525; un jeune nègre $600; une négresse et sa fille $1375.

Voici l'état des ventes faites, lundi dernier, des terrains situés aux faubourgs Marly, Carrollton et Bouligny:

A Marly, sur 362 terrains, 279 ont été vendus pour la somme de $3,334; à Carrollton, dans l'îlet 149, 10 terrains ont été vendus $249; et à Bouligny, sur 52 terrains 11 ont été vendus à $944. Les terrains qui restent encore à vendre sont les plus avantageusement situés, comme on pourra le voir sur le plan. La continuation de la vente sera annoncée sous peu.

Il nous est bien agréable de faire connaître au public les deux lettres que l'on trouvera ci-dessous: l'une du docteur Antommarchi, adressée au maire de cette ville, et l'autre du maire, en réponse à celle du docteur.

Le docteur Antommarchi justement ému des témoignages d'amitié et de vénération qu'il a reçus des Louisianais, n'a pas cru pouvoir leur en témoigner plus dignement sa reconnaissance, qu'en leur offrant le masque de l'empereur Napoléon, pris à Ste-Hélène après la mort du grand homme; tel a été le motif de la lettre qu'il a écrite au maire.

Le maire dans sa réponse pleine de dignité et de ce tact qui révèle un homme au-dessus du vulgaire, a exprimé au docteur Antommarchi combien il était sensible à la marque d'attachement qu'il donnait au peuple Louisianais, et a déclaré qu'il avait l'espoir que ses sentimens seraient partagés par le Conseil-de-ville et par tous les citoyens.

Nous aussi, nous sommes convaincus que le Conseil-de-ville, dans cette circonstance, comme dans toutes celles où il s'agira de payer un tribut de reconnaissance à la mémoire d'un grand homme, répondra au vœu qui ne peut manquer d'être dans le cœur d'une population qui a applaudi avec un si grand enthousiasme à la révolution de juillet.

L'inauguration de ce buste donnera sans doute lieu à une cérémonie, qui devra être d'autant plus brillante que tout le monde à cet égard a le même sentiment, celui du respect que l'on doit à la mémoire d'un héros qui a étonné le monde entier par son génie.

La Légion, qui aime à s'associer à tout ce qui est grand, à tout ce qui est noble, à tout ce qui est beau, s'empressera de venir embellir cette fête de tout l'éclat qu'elle donne par sa présence; elle surtout qui, toutes les fois qu'elle se montre, rappelle par ses uniformes, le souvenir de Napoléon.

Nous attendrons la décision du Conseil-de-ville pour annoncer le jour qui sera fixé pour cette cérémonie, à laquelle la population entière attache une si grande importance.

Nouvelle-Orléans, le 12 novembre 1834.

A Mr. le Maire de la Nlle.-Orleans.

M. le Maire,

Pénétré des sentimens généreux et très sensible au noble accueil dont les Louisianais m'honorent, j'ai l'honneur d'offrir à cette ville le masque de l'empereur Napoléon, en bronze, moulé par moi à Ste.-Hélène, après sa mort, et son socle en bronze.

Cet hommage destiné à perpétuer la mémoire du plus grand homme des siècles, porté en pays libre, je suis heureux d'en être l'organe et associer mon nom aux grands et glorieux souvenirs, que cette illustre et majestueuse tête, rappelle aux braves Louisianais, ainsi qu'à l'univers!

En attendant vos ordres à cet égard, monsieur le maire, j'ai l'honneur d'être avec haute considération,

F. ANTOMMARCHI.

MAIRIE DE LA NELLE.-ORLEANS.

le 13 Novembre 1834.

Monsieur le docteur Antommarchi.

Monsieur,

C'est avec un vif sentiment de reconnaissance et de plaisir que j'ai reçu votre lettre en date de 12 du courant, m'annonçant que vous offriez à la ville de la Nouvelle-Orléans, le masque en bronze de l'empereur Napoléon, moulé par vous, à Ste.-Hélène, après sa mort, ainsi que son socle en bronze, en reconnaissance de l'accueil hospitalier que vous avez reçu parmi nous.

Cet hommage, si honorable pour votre cœur, offert par la main de l'homme généreux dont nous avons toujours admiré le courageux dévouement envers la plus illustre infortune que les siècles aient jamais produite, devra être désormais le gage cher et précieux de l'hospitalité qu'il est donné aujourd'hui aux habitans de cette cité d'exercer envers l'ami fidèle et constant du grand Napoléon.

La vertu, le génie, la gloire, ont toujours excité l'admiration sur notre terre républicaine. Mais ailleurs cette grandiose image de Napoléon a des droits plus particuliers à notre reconnaissance, c'est à lui que les bords du Mississipi doivent leur affranchissement de la dépendance coloniale et leur brillante destinée; c'est par lui qu'à l'ombre de la bannière étoilée ils ont joui des bienfaits de la liberté et de la souveraineté populaires.

J'aurai l'honneur de faire part au Conseil de ville de l'attention bienveillante et flatteuse dont il vous a plu d'honorer les habitans de cette cité. Il partagera, je n'en doute pas, le sentiment intime de la reconnaissance dont je me rends ici faiblement l'organe; il s'unira de cœur avec moi, pour vous féliciter de votre séjour parmi nous et pour désirer qu'il soit accompagné de tout le bonheur dont vous êtes si digne.

Le porteur de cette lettre prendra vos ordres relativement au jour où vous jugerez convenable que j'envoie chercher les gages précieux de votre libéralité.

Veuillez, monsieur, agréer les sentimens distingués de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,
Votre obéissant serviteur,

D. PRIEUR, Maire.

On se rappelle qu'après la révolution de juillet, le docteur ANTOMMARCHI offrit au gouvernement français de lui vendre le masque original de l'empereur Napoléon, moulé à Ste.-Hélène sur la figure de l'illustre proscrit, après sa mort; on se rappelle aussi que la misérable coterie du juste-milieu qui, déjà, grandissait dans l'ombre et plus tard se montra maîtresse de toutes les avenues du château des Tuileries, où elle avait pris naissance, refusa pour ainsi dire d'honorer d'une réponse positive l'offre du médecin de l'empereur, qui pourtant méritait d'être accueillie avec reconnaissance, puisqu'il avait refusé à Londres 10,000 livres sterling, (environ $50,000) du précieux trésor qu'il destinait à la France et qu'il voulait conserver pour elle. Cette méprisable indifférence des hommes du pouvoir philippiste donna lieu au projet d'une souscription dont le but était d'acheter le masque de l'empereur et d'en faire présent, au nom de la nation, à l'hôtel des Invalides, dernier asyle des glorieux débris des vieux compagnons d'armes du Héros. A cet effet, il se forma une commission composée d'hommes distingués, qui presque tous avaient eu la faveur d'approcher l'empereur Napoléon; c'étaient MM. le maréchal Clausel, président, le général comte Bertrand, le général duc de Padoue, le général comte de Flahaut, le prince de la Moskowa, fils du maréchal Ney, le duc de [illegible], le baron Mounier, Gaëtan-Murat, le général Gourgaud et le général Dommanget, secrétaire. Après avoir discuté différents projets, la commission s'arrêta à celui de proposer au docteur Antommarchi de multiplier les exemplaires du monument dont il possédait l'original, afin que sans distinction, tous les Français et étrangers admirateurs du grand nom de Napoléon pussent posséder une copie authentique des traits de son visage; le docteur accepta aussitôt cette proposition. Nous donnons ci-après la lettre de la commission, adressée au docteur Antommarchi; cette lettre, qui honore à la fois et ceux qui l'ont conçue et celui à qui elle est écrite, fera [illegible] qu'une souscription pourrait s'établir [illegible] que celle de Paris, et que les citoyens de notre ville pourraient inviter le docteur Antommarchi, [illegible] parmi nous, à reproduire les traits de l'empereur [illegible] mais glorieux [illegible] fermer les yeux. Nous pensons que le docteur possède tout ce qui est nécessaire pour ce travail, et nous sommes assurés qu'il se rendrait avec empressement au vœu des Louisianais. Nous espérons que cette idée sera accueillie favorablement par ceux qui se sont empressés d'aller offrir au docteur l'expression de la vive sympathie que son arrivée sur les bords du Mississipi a réveillée dans tous les cœurs.

Voici la lettre adressée par la commission de Paris au docteur Antommarchi:

PARIS, le 9 août 1834.

MONSIEUR LE DOCTEUR ANTOMMARCHI.

Monsieur,

Le projet d'une souscription, pour acquérir le plâtre ou masque original et unique, que vous avez eu l'heureuse idée de mouler à Ste Hélène sur la figure de l'empereur Napoléon, aurait sans doute l'assentiment de tout ce qui porte un cœur vraiment français.

Déposer à l'Hôtel des Invalides la précieuse relique, serait la destination la plus digne d'elle; tous les jours ces vieux braves l'auraient contemplée avec un religieux respect; mais la France entière toujours en admiration, remplie de souvenirs si grands, de quoi jouirait-elle?

Vous avez refusé l'or de l'étranger en échange du trésor que vous possédez; vous l'avez conservé à la France, c'est avoir bien mérité de la patrie, et sa reconnaissance de votre noble désintéressement paraît certaine à la Commission, si vous voulez consentir à multiplier les exemplaires de ce monument, dont les prix seraient fixés aux conditions de la souscription.

En opérant ainsi, combien de Français et d'étrangers même s'empresseront de souscrire pour avoir les traits de cette illustre et majestueuse tête, dont chaque contour, chaque plan est le siége d'une idée vaste et généreuse.

Les vieux militaires seront heureux et fiers de posséder une copie du plâtre original; ils l'entoureront de leurs vieilles armes; ce sera pour eux un musée précieux qui perpétuera le souvenir des grandes choses, et fortifiera l'amour de la gloire et de la patrie.

Monsieur le docteur, la Commission pense qu'en vous soumettant ses vues dans une œuvre qu'elle regarde comme nationale, vous voudrez bien les peser; si vous les adoptez, elle aime à croire que vous remplirez les vœux des innombrables admirateurs de Napoléon-le-Grand, et recevrez la récompense que mérite votre noble conduite.

Recevez, monsieur le docteur, l'assurance de notre parfaite considération.

Signés, Maréchal CLAUSEL, Président,
Baron DOMMANGET, Maréchal de Camp, faisant fonctions de secrétaire.

J'adhère aux vues de la Commission, exprimées par la lettre ci-dessus.

Signé, F. ANTOMMARCHI.

S'il faut en croire les dernières nouvelles qui nous sont parvenues, le ministère français se dispose à amender les lois de douanes de ce pays. M. Duchatel, dit-on, a annoncé aux différentes chambres de commerce du royaume qu'il soumettrait au corps législatif un projet de loi à cet effet. On parle avec quelque avantage des principes de ce ministre, qui, au reste, n'a pas su ou pu jusqu'ici se concilier l'appui du *parti du progrès*; on dit que ses rapports avec MM. Villiers et Bowring, envoyés en France pour faire des recherches sur les changemens les plus utiles à apporter aux lois de douane de la France et de l'Angleterre, dans l'intérêt mutuel des deux pays, l'ont tout-à-fait converti au système de la liberté du commerce, établie sur des bases larges et franches. Il est à souhaiter sans doute que la France entre dans cette voie d'amélioration et qu'elle fasse disparaître toutes les entraves qui empêchent encore aujourd'hui l'accroissement de son commerce; mais qu'elle prenne garde de ne pas être victime de l'ambition cachée d'une rivale qui saisit toutes les occasions de lui nuire, lors même qu'elle lui prodigue le plus des témoignages de bienveillance et de bonne foi. Nous savons bien qu'il y a en France des économistes qui sont à la hauteur de toutes les questions d'amélioration que peut soulever notre siècle; mais ce n'est pas probablement aux lumières de ceux là que s'est adressé l'auteur du projet de loi dont il s'agit; il est à craindre au contraire que les rivalités de partis ne l'aient porté à prendre conseil de certains hommes qui ne sont pas à la taille des économistes anglais chargés d'élaborer les amendemens qu'on se propose d'adopter à Londres. Cette opinion n'a presque rien d'hypothétique, si l'on fait attention que, depuis la révolution de juillet, comme à toutes les époques antérieures, toutes les questions politiques abandonnées à la solution de la France et de l'Angleterre ont été résolues au détriment de la *première* et au *bénéfice* de la seconde. Au reste il est à désirer que M. Duchatel ne perde pas de vue le projet qu'il médite; peut-être s'y rencontrera-t-il quelques dispositions favorables à nos échanges commerciaux avec la France, que trop d'empêchemens et d'obstacles gênent encore.

EXTERIEUR.

PARIS, 23 septembre.

SUR QUOI REPOSE L'IMMOBILITE' EUROPEENNE?

Les gouvernans ont l'habitude d'attribuer à leur haute sagesse et à leur intelligence profonde les résultats qui ne sont dûs qu'au travail de la société elle-même. Que l'industrie et le commerce enrichissent une nation, en dépit souvent de lois absurdes, les rois et leurs conseillers y voient immanquablement la conséquence de leur génie administratif. Les arts et les lettres ne prospèrent, à les en croire, que grâce à la protection éclairée des monarques et des Mécènes en sous-ordre. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que des écrivains à gages attribuent aujourd'hui le maintien de la paix européenne à la politique modérée et énergique des gouvernemens, tandis que, suivant nous, les vraies causes en sont ailleurs.

Pourquoi l'Europe occidentale jouit-elle depuis vingt ans d'une paix interrompue? Est-ce par lassitude des guerres de la révolution et de l'empire? Est-ce parce qu'il n'y a pas eu de velléité de guerre chez les rois? Ce ne peut être par le premier motif, parce que l'épuisement causé par une longue guerre ne dure pas dix ans et n'a d'ailleurs jamais empêché les rois de traîner les peuples sur le champ de bataille, comme l'histoire du dix-huitième siècle nous le montre suffisamment; ce ne peut non plus être le second motif, car, sans parler des quinze années de la restauration, il est évident que la révolution de juillet 1830 a réveillé chez tous les potentats assez de velléités de guerre et de conquête pour qu'à une autre époque elles eussent suffi à embraser toute l'Europe. Il y a donc, au maintien de la paix, une cause plus profonde et qui mérite d'être constatée, parce qu'elle dominera désormais la politique générale.

Cette cause, c'est le résultat du travail opéré dans la société européenne par la transformation de l'état féodal en état industriel et commerçant. L'esprit chevaleresque, qui poussait la classe dominante au noble métier des armes, a disparu depuis le milieu du dernier siècle. Les jalousies commerciales, les rivalités de nation à nation, ce qu'on a appelé les haines nationales, tous ces préjugés si bien exploités par les gouvernemens dans l'intérêt de leur ambition et de leur pouvoir n'existent plus. C'est un feu qui a jeté son dernier éclat en 1815. A cette époque, le souvenir de la domination française était encore tout récent en Allemagne; l'Angleterre croyait voir revenir, avec Napoléon, le système continental et la guerre contre son commerce. Les rois réunis à Vienne se virent obligés, pour réveiller l'élan guerrier contre la France, de parler un langage tout nouveau pour eux, et de promettre à l'Allemagne liberté et unité. Ces promesses, violées dès le lendemain de la bataille Waterloo, on ne pouvait avec quelque chance de succès les renouveler en 1830. L'aristocratie militaire de la Prusse et de l'ancienne confédération du Rhin avait beau désirer la guerre, elle sentait qu'elle n'avait pas de nation derrière elle, et qu'au premier échec c'en était fait d'elle. Wellington, chef d'un ministère tory, comprit encore mieux que ses anciens alliés dans le nord l'impossibilité d'engager l'Angleterre dans une guerre à laquelle aucune passion nationale ne la poussait, et qui aurait été funeste à ses intérêts industriels et commerciaux; à son exemple, toutes les cours reconnurent, bien malgré elles, la légitimité de la révolution de juillet, et ce qu'on appelait alors la royauté des barricades.

En 1830 et en 1831 il n'y avait réellement que deux puissances qui fussent moralement en état de faire la guerre: la Russie, où l'opinion du peuple réagit trop peu sur la politique des cabinets pour l'entraver, et la France, parce qu'à cette époque la guerre se présentait pour elle sous les couleurs les plus nobles. Elle avait à briser les traités de 1815 et à reconquérir ses limites; elle pouvait payer la grande dette de la révolution en affranchissant l'Italie, et en élevant entre la Russie et l'Europe, une barrière éternelle, celle de la Pologne libre et indépendante. L'exaltation produite par les trois grandes journées aurait fourni à son gouvernement le moyen de faire une guerre de principes, la seule qui soit possible désormais comme guerre d'agression.

Dans aucun tems la France ne manquerait d'énergie ni de passion pour défendre son territoire, mais elle se refuserait à une guerre qui n'aurait d'autre but que de faire des conquêtes ou de montrer dans son éclat le génie militaire de ses princes. L'amour de la gloire a fait place, en France comme en Angleterre, au sentiment de justice et à la reconnaissance des intérêts positifs. C'est sur ce changement opéré dans l'esprit public chez les deux nations, bien plus que sur des négociations diplomatiques ou des traités, qu'est fondée l'alliance anglo-française. Le même changement s'est fait en Allemagne; mais, par l'organisation du pays, il ne domine pas entièrement la politique du gouvernement, sans quoi nous aurions alliance avec l'Allemagne comme avec l'Angleterre.

Le maintien de la paix générale repose, nous le répétons, non sur la sagesse des rois, mot vide de sens, mais sur les progrès de la civilisation et sur les intérêts matériels des peuples. Que pourrait dire le roi de Prusse à ses sujets pour les engager à faire la guerre à la France, à remplir les cadres de l'armée, de la landwer et de la landstourne, à porter jusqu'à leur dernier écu au trésor public, comme en 1813 et en 1815? Leur dira-t-il: La France a chassé ses rois, et veut se gouverner d'après ses convenances; elle ne veut pas qu'aucune puissance étrangère intervienne dans ses affaires domestiques. Mais le peuple prussien, qui gémit du lourd fardeau de son organisation militaire, qui réclame lui-même une constitution représentative, dont la jeunesse est travaillée par les idées de liberté; le peuple prussien donnerait raison à la France, et opposera à la guerre une résistance d'inertie qui la rendrait impossible, sinon à entreprendre, du moins à continuer avec quelque vigueur.

Il serait plus difficile encore de présenter aux Allemands de la confédération germanique une guerre contre la France comme un intérêt national pour eux. Depuis long temps, ils sont convaincus qu'ils n'ont rien à craindre et qu'ils ont beaucoup à espérer de la France. L'Autriche fait exception à l'Allemagne: ses peuples de race esclavonne, accoutumés au gouvernement absolu, marcheraient sans raisonner, soit pour soit contre la France. Mais l'Autriche a une entrave dans ses possessions italiennes et a, pour redouter la guerre, une raison aussi puissante que celle qui retient les rois de Prusse et des états secondaires d'Allemagne. La Russie seule ne peut rien contre la France; elle pourrait fournir des troupes auxiliaires à ses anciens alliés de Berlin et de Vienne; mais ses préoccupations du côté de l'orient, l'épuisement de ses finances et la nécessité d'occuper militairement la Pologne, réduisent sa haine à l'impuissance.

Si la paix européenne n'était fondée que sur la sagesse de quelques rois, il n'y aurait pas lieu à en féliciter les peuples; car cette qualité pourrait manquer à leurs successeurs, et l'Europe pourrait de nouveau se voir lancée dans ces guerres de succession, de pragmatique sanction et autres qui l'ont désolée pendant tout le cours du dernier siècle. Si, au contraire, nous avons raisonné juste en disant que la paix est le fruit du progrès des lumières et de la volonté des peuples les plus avancés en civilisation, il en résulte des conséquences d'une haute importance. L'ambition des rois ou de leurs favoris ne pouvant plus troubler les relations amicales des nations, la paix se consolidera par sa durée même, et le moment viendra où les peuples refuseront de supporter, sans utilité aucune, le fardeau d'un état militaire calculé sur le pied de guerre. Le développement des institutions libérales que ces armées sont destinées à contenir est la conséquence de leur diminution. Les intéressés au maintien de ce qui existe s'apercevront sans doute du danger que court leur puissance; ils essaieront d'arrêter le mouvement progressif par des guerres d'intérêt territorial et de conquête; mais leurs efforts seront vains: la première guerre qui se fera en Europe, que ce soit maintenant ou dans dix ans, deviendra de toute nécessité, une guerre de principes; une guerre entre le despotisme et la liberté, et nous avons la conviction que dans cette lutte définitive, ce n'est pas la liberté qui peut succomber.

—On a essayé dans la Tamise un bâtiment à vapeur d'une très grande force de chevaux, appelé le *Nil*, et destiné pour le pacha d'Egypte. C'est la plus grande dimension qui ait été construite dans ce pays ci, et probablement dans aucun autre; il est de 908 *tonneaux*. Il y a à bord deux machines de Bolton et Watt, de la force nominale de 110 chevaux chacune. L'essai a réussi en tous points. La vitesse du navire est d'un dixième, et même d'un neuvième, supérieure à celle des bâtimens à vapeur du gouvernement, et sa construction lui permet un arrimage de charbon de terre pour trois ou quatre jours de plus. Le but ostensible de ce bâtiment est de touer les vaisseaux de ligne dans le port d'Alexandrie, à l'entrée comme à la sortie; mais, dans un cas de nécessité, on en ferait bien vite un bâtiment de guerre. Il partira dans quelques jours de Blackwall pour Alexandrie.

PARIS, 26 sept.

(*Correspondance du National*)

Le correspondant piémontais de la *Gazette universelle d'Augsbourg* annonce d'une manière positive qu'il a été conclu, entre la France, l'Autriche et Rome, un arrangement au moyen duquel la ville d'Ancône sera évacuée à la première réquisition du pape, avec la condition que les troupes autrichiennes *évacueront simultanément la Romagne*. Ce qui empêche que les Autrichiens n'abandonnent immédiatement les états pontificaux, et par conséquence que les Français ne quittent aussi Ancône, c'est que le saint-siége n'est nullement sûr de pouvoir, à l'aide de ses Suisses et de ses sbires, maintenir la tranquillité dans ses domaines. Aussi, l'époque de la double évacuation n'est pas encore fixée: le pape en jugera.

Qui ne voit qu'un pareil arrangement est tout entier à l'avantage de l'Autriche? Elle borde de ses soldats toute la frontière des Etats-Romains; et dès qu'il lui plaira d'y entrer, elle le pourra sans la moindre *opposition*; mais quand les Français auront évacué une ville aussi forte qu'Ancône, il n'y trouveront plus les misérables soldats du pape qui la *gardaient en 1831*, le hardi coup de main tenté par de braves officiers tels que MM. Gallois et Combes ne réussirait pas deux fois.

—La lettre de la *Gazette universelle d'Augsbourg* nous révèle une plaisante circonstance: c'est que le Sultan est appuyé, dans ses réclamations sur Alger, par le gouvernement du Piémont. Certes, il convenait au roi de Chypre et de Jérusalem mieux qu'à tout autre, de prêter l'appui de sa puissante protection à la Sublime Porte. Nous ne doutons pas qu'à son tour le sultan n'intervienne avec beaucoup de zèle auprès de Méhémed-Ali, pour faire rendre à S. M. le roi de Sardaigne la ville de Jérusalem et les saints lieux.

—On écrit de Turin, 6 septembre:

"*Ce que je vous ai mandé sur l'évacuation d'Ancône se confirme*; après quelques négociations, les gouvernemens français et autrichien sont convenus d'abandonner cette ville au pape, en se réservant de décider le moment qui serait opportun pour remettre cette ville aux autorités romaines. Et de cette évacuation dépend celle des légations par les Autrichiens. Il est donc naturel qu'on laisse la main libre au saint-père, et qu'il ait la faculté de demander à son gré la retraite des troupes étrangères, la présence de ces troupes ayant seule, jusqu'ici, pu maintenir la tranquillité intérieure. Aussitôt qu'à Rome on se croira assez fort pour pouvoir se passer de l'assistance de l'étranger, on demandera l'évacuation qui, d'après la convention faite, aura lieu sans retard et sera suivie du départ des troupes autrichiennes. Ainsi s'exécutera le projet de Casimir Périer, qui avait été considéré comme inexécutable, et qui avait soulevé tant de réclamations. Nouvelle preuve qu'en politique tout dépend du temps, et qu'il ne faut que vieillir pour pouvoir profiter du bon moment et arriver à la réalisation de ses désirs. A cette époque, on demandait qu'Ancône fût évacuée, mais sans que les troupes autrichiennes quittassent les Légations. Casimir Périer ne voulut pas se prêter à cet arrangement: il ne voulait renoncer à Ancône qu'autant que les Autrichiens, de leur côté, quitteraient le territoire romain. Maintenant, tout se fera d'après les désirs du pape. On voit combien les affaires ont changé de face, et que la méfiance disparait peu à peu entre les gouvernemens populaires et les gouvernemens absolus.

"En général, la politique des cabinets européens s'est modifiée visiblement, et les prétentions réciproques sont, ou présentées avec plus de ménagemens, ou entièrement abandonnées. On a souvent eu, à Turin, l'occasion de remarquer ces changemens, qui se manifestent presque journellement dans les rapports des cabinets. Notre cour, toute secondaire qu'elle peut paraître, comparée aux cours du Nord et aux puissances maritimes, forme entre les royaumes les plus grands et les plus petits une sorte d'intermédiaire. On tire parti de cette position pour l'appeler comme *modératrice*, et l'on se sert d'elle pour prévenir les chocs violens qui pourraient facilement arriver, dans un temps aussi agité que le nôtre, si les intérêts et les nuances d'opinion des grandes puissances étaient en contact direct. Il faut un médiateur qui n'excite l'envie de personne et ne puisse inspirer aucune crainte; il faut un médiateur ainsi placé pour rétablir l'harmonie. Depuis quelque temps, c'est le rôle qui est échu à notre cour.

"Ce rôle ne s'est pas borné à l'Italie, mais on a donné au gouvernement piémontais une preuve de grande confiance, en invoquant sa coopération dans d'autres affaires non moins délicates. Il est étrange, sans doute, mais il n'est pas moins vrai que l'on a demandé même à notre cour son intervention pour obtenir de la France la restitution d'Alger à la Porte. Les journaux français, qui d'abord avaient contredit la nouvelle des réclamations du sultan, voient maintenant que la Porte envoie en France un ambassadeur extraordinaire chargé d'amener cette affaire à une solution, en faisant valoir les prétentions et les droits de la Porte.

"Dans des négociations aussi importantes et tout aussi étrangères à notre cour que la question d'Alger, notre pays a été consulté, et l'on peut facilement juger que nous sommes dans la position et à portée d'apprécier les systèmes politiques et les mobiles des intérêts des puissances européennes. Je parlerai prochainement des rapports d'intimité qui règnent maintenant en France et les puissances continentales et qui peuvent grandement influer sur le sort de l'Europe. Je me bornerai aujourd'hui à remarquer que l'on est revenu à Paris de l'idée d'une influence prédominante que le gouvernement français devrait exercer en Italie, et que l'on se contente d'attendre l'affermissement de la tranquillité et les effets des sages mesures des gouvernemens italiens, sans vouloir agir conformément au vœu d'une fausse vanité nationale, en leur inculquant les principes dominans en France."

(*Gazette Universelle d'Augsbourg*.)

Annulation des actes du gouvernement de don Pedro par le Saint-Siége.

On écrit d'Italie:

"Rome croit pouvoir encore menacer de ses foudres impuissantes la liberté des peuples et les progrès de la civilisation. Voici le discours de colère et de détresse à la fois, prononcé par Grégoire XVI dans son dernier consistoire secret; voici les cris d'agonie d'un pouvoir que la raison a miné:

"Vénérables frères, nous sommes obligés de nouveau de vous confier notre douleur des violentes secousses qui vont ébranler la religion dans le Portugal; et nous ne saurions vous exprimer toutes les angoisses que nous éprouvons en voyant l'église de ce royaume dépouillée de tout ce qu'il y a de plus sacré: ses biens ou confisqués ou publiquement vendus; les temples les plus antiques, et jusque-là les plus respectés, occupés hostilement; les ministres des autels, injuriés, expulsés, ou relégués sur des plages désertes; toutes les institutions les plus saintes iniquement abolies, et mille autres sacriléges à peine croyables. Ajoutez encore qu'au milieu de tant de souffrances, l'église portugaise est aussi privée de l'appui d'un représentant qui, en notre nom, eût pu la soutenir de ses conseils ou de son autorité; car vous savez qu'on a violemment expulsé celui que notre prolégat avait laissé en partant pour le remplacer dans ses fonctions.

"Mais quelque déplorables que soient ces bouleversemens, quelques motifs de plaintes qu'ils donnent à nous et à l'église lusitanienne, nous sommes cependant obligés de verser des larmes moins amères encore pour tout ce qui concerne le mépris des choses et des personnes, et pour les injures contre le siége apostolique, que pour tout ce qui tend à envahir les droits sacrés du pouvoir ecclésiastique, à ruiner la divine constitution de l'église, et notre devoir le plus impérieux est de faire en sorte qu'aucune chose sainte ou religieuse ne soit violée ou détruite par des mains profanes.

"Tel est le but d'un nouveau tribunal auquel appartient (comme ils disent) la *réforme générale* des affaires ecclésiastiques; telles sont les concessions des bénéfices, même appartenant aux paroisses, faites au nom de l'autorité séculière, sans aucun égard pour la nécessaire institution canonique; telles sont les censures infligées avec iniquité à ceux qui se seraient refusés d'exercer la juridiction ecclésiastique *conférée par les laïcs*; telles sont les preuves exigées pour accorder au siége épiscopal de Porto; telle est la loi profane qui ordonne aux curés de ne pas admettre aux ordres sacrés ou aux sacremens ceux qui n'auraient pas son autorisation; telle est, l'annulation du patriarcat de Lisbonne, et telle est enfin la loi qui supprime tout à la fois les maisons de cénobites, les colléges et les hospices des réguliers, en adjugeant leurs biens à la nation; laquelle loi est d'autant plus inique et révoltante, qu'elle tend à abuser les hommes peu éclairés par des prétextes inventés et mensongers........

"Cependant, non-seulement nous, de nouveau, réprouvons, condamnons et déclarons nuls et sans vigueur, *tous décrets du gouvernement portugais* faits contre l'autorité de la religion, de l'église et du siége apostolique; avertissons aussi tous ceux aux noms desquels ils ont été publiés, afin qu'ils aient à considérer sérieusement quelles peines, quelles censures sont établies par les constitutions apostoliques les canons, les conciles, et particulièrement par le concile de Trente, contre les déprédateurs et les profanateurs de choses sacrées, les violateurs du pouvoir et de la liberté de l'église, et les usurpateurs de ses droits et de ceux du saint siége.

"Mais si, au mépris de nos admonitions, on ne cessait pas de commettre des attentats contre la puissance et l'immunité ecclésiastique, si on ne réparait les innombrables dommages apportés méchamment à l'église et à l'univers catholique, protestons publiquement que nous saurons remplir notre devoir et n'hésiterons pas à agir avec sévérité contre les auteurs de maux si grands, et à tourner contre eux les armes que Dieu confia à notre sacré ministère.

"Mais nous, en même temps, vénérables frères, nous supplions le père des miséricordes, le Dieu de la consolation, afin qu'il daigne ramener dans la voie de la vérité et de la justice ceux qui s'en éloignèrent, afin *qu'il montre sa face sur son sanctuaire, qui est abandonné*."

(*National*.)

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Shaw, Chase, Hâvre — Hagan, Niven & co.
Navire Dublin Packet, Burthem, Marseille — A. Quertier & Bontiu.

ARRIVES.

Bateau à vapeur Abeona, Longéope, de Vicksburg, avec 845 balles coton.
Bateau à vapeur Porpoise, Martin, a descendu le barque Pomona pour le Hâvre, monté le navire New Orleans, barque Valhalla et Alexandre; le brick Buenaventura; rapporte à la barre, un navire, un brick, and plusieurs goel
Navire New Orleans, Purrington, de Bath.
Barque Alexander, Luckett, 60 jours de Liverpool.
Barque Valhalla, Stevens, de Custine.
Brick Buenaventura, Mercatal, 6 jours de la Havane.
Bat a vap Yazoo, Williams, de Manchester.
Bat a vap Iveria, Irwin, de Cincinnati.
Bat a vap Transport, Patterson, de Plaquemine.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $4,25 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine (à partir de Lundi) 51 onces de pain pour un escalin. Les pains de 3 pour un escalin devront peser 25 pour cent de plus. 15 nov

RAISINS, FIGUES, OLIVES & PRUNEAUX—1000 caisses raisins assortis;
100 boites de Figues;
100 barillets d'Olives;
60 boites de Pruneaux;
50 barillets de Sardines, en débarquement du brick Massachusetts, et à vendre par
J. ROBERT Y GIRONA, rue Toulouse, No. 53
15 nov—5

A LOUER A BAIL.

Possession donner à immédiatement.—Le Magasin No. 45, rue de la Douane, une porte après la rue de Chartres. S'adresser à
DOYLE & MAY, peintres.
15 nov

CITRONS—100 caisses citrons récemment débarqués, et à vendre par
H. DE COURVAL, rue Gravier, no. 17.
14 nov—6

PIERRES A PAVER DE YORK—Environ deux cents verges de la dite pierre, de 3 pouces d'épaisseur de la meilleure qualité, et équarries, à vendre par
G. VANCE & R. GAMBLE, 51, rue de la Douane.
14 nov

ON demande à acheter,—Une esclave cuisinière, pour une petite famille; on donnerait la préférence à une cuisinière et blanchisseuse. Un prix libéral sera donné. S'adresser à cette imprimerie. 14 nov—4

EN débarquement des navires Arkansas, Matakeeset, Forum, Timoleon et la barque Josephine, un assortiment de chapeaux, bottes et souliers, bottines et brodequins, casquets de toutes descriptions, qu'il serait trop long à spécifier, et à vendre en gros et en détail par
Wm. HOLMES & Co.
No. 79 et 92, à l'enseigne des deux bottes d'or.
14 nov

FRUITS A L'EAU-DE-VIE,
De qualité supérieure.
LE soussigné à reçu par les navires Ohio et Chandler Price, un assortiment choisi de Fruits à l'Eau-de-Vie superbes, et les plus beaux qui aient jamais été importés à la Nouvelle-Orléans d'Europe ou d'autres endroits.—L'assortiment consiste en Prunes, Cerises, Abricots, Pêches et Poires, ces deux derniers articles sont si beaux, qu'il n'y a qu'à les voir pour les vouloir acheter. S'adresser à
WM. SMITH,
Au Magasin de Graines, No. 85, rue de la Douane.
Aussi—Un assortiment complet de Gelées du Nord, telles que Groseilles rouges, Fraises, Framboises, Coings, Cerises, Mûres, et des confitures de tous ces fruits.
14 novembre

AVIS—Un vol a été commis vendredi dernier chez le soussigné, par une de ses domestiques, qui s'est laissée séduire par un homme blanc, prétendu marin américain.
Cette homme, par des promesses de liberté et d'évasion pour New-York, a su entraîner cette esclave à s'emparer dans l'armoire de sa maîtresse d'environ $120, et d'un peu de linge. Plusieurs effets ont été retrouvés, mais l'argent est resté au pouvoir de cet individu. Cette somme, qui lui a été remise par la dite négresse, est composée de billets de banque, d'argent, et de pièces d'or, parmi ces dernières il se trouve une médaille à l'effigie de Bonaparte, frappée en commémoration de la bataille de Marengo; il est probable que le porteur supposera cette pièce *être une monnaie courante, et voudra s'en servir*. Les personnes auxquelles elle serait offerte sont priées de vouloir bien la retenir et arrêter le détenteur.
Une récompense libérale sera accordée.
13 nov—7 R. P. GAILLARD.

SAVON & CHANDELLES—300 caisses Savon et 300 Chandelles de suif de la marque de James Blake & co., en débarquement du navire Timoléon, et à vendre par
Wm. G. HEWES & Co, 66, rue du Camp
13 nov

Francisco Tio, executeur testamentaire de Juan Puich vs. J C Mairot.
DANS LA COUR DE DISTRICT—En vertu *d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé*, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le mardi, 16 décembre prochain, à 1 heure après midi,
L'esclave Jane, alias Annette, négresse âgée d'environ 16 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
14 nov G W MORGAN, shérif.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le lundi 1er. décembre prochain, à 1 heure après midi,
La mulâtresse esclave nommée Milly, alias Mildrid, âgée d'environ 18 ans, saisie à la poursuite de la Ve. J P M Harang, adm. &c.
Cette criée étant la seconde et dernière, la dite esclave sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant des billets avec suffisante sécurité, portant 5 pour cent d'intérêt, et hypothèque sur la dite esclave jusqu'à parfait paiement.
14 nov G W MORGAN, shériff

TEMPLE D'ILLUSION,
OU LE COSMORAMA VOYAGEUR.
VIENT de s'établir rue CONDE entre les rues ST.-PHILIPPE ET DUMAINE. Le Cosmorama étant en plein-air, et le jour étant parfaitement convenable pour la perpective de ses points de vue, il est visible tous les jours, depuis six heures du matin *jusqu'à neuf du soir.*
Troisième Exposition.—Incendie de Moscow en 1812; Zurich, belle ville de la Suisse; les Noces de Canaa, tiré de l'écriture sainte; Marseille ville, sur la Méditerrannée; Maulaubant, jolie ville sur le Tarn; Bordeaux sur la Garonne; Niort jolie ville sur la Sèvre; St. Pétersbourg, capital de Russie; plusieurs scènes de combats, Paris en juillet 1830; Vue du fort l'Empereur et de l'Escadre française sur la rade d'Alger.
Le prix d'entrée est de 25 sous, et moitié pour les enfans. 13 nov—1m

MADAME FORTUNATI,
Modiste, rue Royale, No. 259,
A l'honneur d'informer les dames de la Nouvelle-Orléans, qu'elle vient de recevoir de France, par le Marengo, un très joli assortiment de chapeaux du goût le plus recherché, qu'elle exposera lundi, le 10 du courant. 8 nov—7

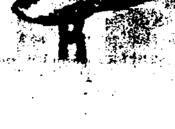
MODES.
MADAME FRYER a l'honneur d'annoncer qu'elle vient d'arriver de France avec un joli choix de Modes et de Nouveautés, et que l'ouverture en sera faite aujourd'hui lundi, 10 du courant. 10 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
MARDI, 2 décembre prochain, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à midi, 45 lots de terre situés à Carrollton sans réserve, et bornés par les rues Onze, Douze, Hamilton, et Jackson, mesurant 60 pieds par 120 en profondeur e, comprenant quatre îlets entiers et désignés A B C et D d'après le plan exposé à la Bourse.
Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en produisant des billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 14 nov

PAR FERNANDEZ & WHITING.
SAMEDI prochain, 15 du courant, à la Bourse d'Hewlett, à midi précis, il sera offert en vente deux actions de la loge de la Concorde, no. 3. Conditions comptant.
14 nov

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu, samedi, 15 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra,
Une quantité de café importé et avarié à bord du brick Hazard, capt. Clarke, venant de la Havane. 12 nov.

POUR MATANZAS & LA HAVANE.

Le beau brick espagnol fin voilier, *Luisa*, capt Delgado, ayant les deux tiers de son chargement prêts, partira sous peu. Pour le reste du frêt, et passagers, s'adresser à
GARCIA, BUYO & Co. rue St. Louis, no. 34.
15 nov

POUR LA MOBILE—La goëlette SALLY, capitaine Charles Ash, prendra du frêt à bas prix. S'adresser au capitaine à bord, au Bassin.
15 nov—d

POUR LA MOBILE—(Par le fleuve.)
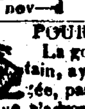
La goelette paquebot CORA, capitaine Carstain, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Bienville, ou à
TOURNE & BECKWITH, rue Poydras, No. 12
13 nov

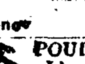
POUR LA MOBILE, (Par le fleuve.)
Ligne de paquebots de la Nouvelle-Orléans à la Mobile.
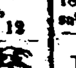
Les goelettes formant cette ligne, partiront de la Nouvelle Orléans tous les quatre jours, à commencer du 1er. décembre prochain, savoir:

Goelette	FANNY,	capitaine	Andrew,	1er. décembre.
"	CORINE,	"	Crocker,	4 "
"	CORA,	"	Carstein,	8 "
"	SARAH,	"	Stark,	12 "
"				16 "

Les goelettes *susdites* sont toutes de première classe, construites expressément pour ces voyages et sont sous le commandement de marins expérimentés. Elles seront en tout tems remorquées pour monter ou descendre le fleuve, et la plus grande exactitude sera observée dans leurs jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH, rue Poydras, No. 12
13 nov

CAZADORES DE ORLEANS.
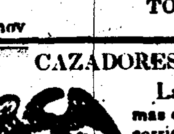
La compañia tomará las armas el domingo proximo 16 del corriente, á las 10 en punto de la mañana, con armamento completo; casaca azul, pantalon blanco y morrion con ponpon. De orden del capitan,
JOSE M. BUSTAMANTE, sargento 1°.
11 nov

LE Docteur ACHER, de la Faculté de Paris, ex-chirurgien de l'Hôpital général de Lyon, a l'honneur d'informer ses amis et le public, que récemment arrivé de France pour se fixer à la Nouvelle-Orléans, il pratiquera toutes les opérations chirurgicales, entre autres l'extraction de la pierre par la nouvelle méthode de la *lithotritie*, et il espère que ses efforts pour mériter leur confiance, ne seront point sans succès.
12 nov rue Dauphine, no. 378.

MR. FRANCOIS, docteur en médecine, de la Faculté de Paris, a l'honneur de faire part au public et à ses amis, qu'il a établi son domicile, rue de Chartres, No. 92, encoignure Conti, maison de Madame Le Febvre, et qu'il *se livrera* à l'exercice de la médecine, aux accouchemens, et à la pratique de toutes les opérations chirurgicales; notamment à l'opération de la cataracte et à celle qui consiste à broyer les pierres contenues dans la vessie à l'aide des instrumens lithotriteurs perfectionnés.
12 nov—15fs 3pe

A LOUER—La maison à trois étages, No. 58, rue Chartres, une des plus avantageusement *situées dans* cette rue, *pour un magasin* de marchandises sèches; elle a des tablettes dans les deux étages. On donnera possession de la maison le 1er décembre, et si on le désire, probablement quelques jours plutôt. S'adresser au No. 39, rue Chartres.
12 nov

600 Boucants de Sucre, première qualité et de la nouvelle récolte, à vendre par
12 nov BLANC & BRUGIER.

TRENTE MILLE gallons de Melasse à vendre par
BLANC & BRUGIER,
12 nov

EAU-DE-VIE, 30 demi-pipes Eau de Vie, reçus par le Talma, et à vendre par
L. GASSINOT, rue St. Louis, no, 90.
12 nov

EN débarquement du navire Talma, et à vendre par le soussigné:
Vins de Bordeaux en barriques,
5 balles couvertures de laine,
4 caisses [illegible] pour le marché mexicain.
OSMIN BIGOURDAN, rue Toulouse no 23.
12 nov

CONFITURES de la Havane. Récemment arrivées, en boites et en jarres, et à vendre par
11 nov M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

MOUCHOIRS de soie de Canton,
Mouchoirs noirs avec franges du Levant,
do do Pongee blanc de 30 pouces
do do Pongee violet de 30 pouces,
reçus par le navire Cornelia, et à vendre par
HARRISON, BROWN & Co. 117 Rue Royale.
11 nov

FRANCOIS KROLL, artiste musicien, de l'Ecole Royale de musique, arrivé récemment en cette ville, et attaché au Théâtre d'Orléans comme première clarinette, informe le public qu'il se chargera de donner des leçons de clarinette, de guitare et de violon; il donnera des leçons chez lui, *rue Royale, No 216, et se transportera* chez les personnes qui l'honoreront de leur confiance.
11 nov—15

AVIS—Tous les créanciers de J. M. Fernandes sont invités à faire connaître au soussigné à son bureau, rue Royale, No. 111, la *nature* et le *montant* de leurs réclamations et ce, dans un délai de dix jours de cette date.
10nov—10 Jh. CUVILLIER, not. pub.

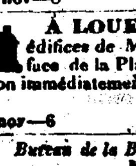
P. CHIGE, MAITRE BOTTIER, rue de Chartres, No. 156, vient de recevoir par le navire Marengo, du Havre et des lères. manufactures de Paris, un grand assortiment de Cuirs pour chaussures &c., des Eperons en tous genres. Il ose espérer de plus en plus mériter le patronage de ceux qui voudront l'honorer de leur confiance.
10 nov—8

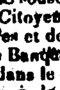
A LOUER—La MAISON située dans les édifices de Maunsel White, *rue St. Philippe*, en face de la Place Lafayette. On en donnera possession immédiatement. S'adresser à
MALLARD & Co, rue Gravier, No. 63
8 nov—6

Bureau de la Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 3 Nov. 1834.
LES souscripteurs au fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane sont prévenus que tous les titres et documens requis par les conseillers légaux de la dite Banque, devront être fournis par les dits souscripteurs dans le délai de trente jours pour la ville et soixante jours pour la campagne; à défaut de quoi ils seront considérés comme renonçant aux droits et priviléges provenant de leur souscription. Par ordre de la Direction.
4 nov—15 J. BERTRAND, caissier

CAFE VERT DE PREMIERE QUALITE.—53 barriques Café vert, de St. Yago, 1ère. qualité; 30 barils do. do do, à vendre par
HAGAN, NIVEN & CO, rue du Canal
10 nov—6

THOMAS FELLOWS, successeur de Victor de la Cova & Frère, informe ses amis qu'il continue le *même genre d'affaires que ces messieurs et de la même* manière qu'ils les conduisaient, pour les différentes branches de commission et de courtage de Bourse, à son bureau, rue St. Louis. Il achète et vend des pièces d'or espagnoles et mexicaines. 10 nov—5

Bureau de la Presse-à-Coton à Vapeur,
Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1834.
AVIS.—Le transport du coton pressé durant cette saison, de la presse aux navires, a été établi par une résolution de la direction comme suit:
Aux quais de la presse en face de cette presse—Rien.
Dans les limites du port libre, à 5 cents par balle.
Du haut du port libre au chemin à coulisses—7½ cts.
Du chemin à coulisses à la Douane—10 cents.
Au-dessus de la Douane—13 3 4 cents.
A la presse à coton d'Orléans—25 cents.
Par ordre de la Direction,
31 oct F C CATONNET, secrt.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
LE Docteur T. LEGER a transporté son cabinet de *consultations gratuites* à sa nouvelle demeure, rue de Chartres, No 43, entre Bienville et Douane. 29 oct

A LOUER—Une négresse bonne blanchisseuse, et bonne domestique, très laborieuse et sans défaut, parlant l'anglais et le français. On désirerait la louer dans une bonne maison. S'adresser au bureau de cette feuille. 13 nov—3

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. J. DOMINGON.
MARDI PROCHAIN, 18 du courant, et les jours suivants, à son magasin d'encan, il sera positivement vendu pour clore une facture, environ cent caisses de MARCHANDISES SECHES, savoir:
Flannelles blanches, rouges, vertes et de Canton;
Satinets, Kerseys, Linseys;
Indiennes et Guinghams;
Mouchoirs de soie pour poches;
Bas et demi bas de coton, blancs et de couleurs;
Bas de laine, superfins pour dames;
Gants de coton et de castor, pour hommes et femmes;
Mouchoirs coton, de tartanie, rouge de Turquie, écarlate, noir et prussiens;
Shalls écarlates et noirs;
Bretelles en soie, gomme élastique, et autres;
Chemises faites, pièces d'estomac. et collets de chemises;
Cols en bombazet, cravattes, rubans de soie;
Voiles, mousselines, batiste, jaconet;
Toile d'Irlande, courtepointes, gingas à tabliers;
Boutons de gilets;
Draps, violet, brûn, olive, bleu et noir;
Mérinos, circassiennes, bombazet;
Aussi—50 caisses Brodequins, souliers, pour hommes, femmes et enfans.
Conditions, à la vente. 15 nov

PAR J. LECARPENTIER.
IL sera vendu samedi, 15 courant, à dix heures du matin, à son magasin d'encan, pour compte de qui il appartiendra, 2 balles 4-4 Madupolem, 1 do. 4-4 [illegible] à chemises, avariées pendant le voyage de Liverpool à la Nlle.-Orléans. 15 nov

PAR TRICOU & CANONGE.
IL sera vendu, jeudi, 20 novembre courant, à midi, à la Bourse Hewlett:
Un arpent de l'ancienne habitation Marigny ayant 40 arpens de profondeur.
Conditions: Quatre termes égaux, au 31 mars 1835, 1836, 1837, 1838, en billets par coupons et endossés à la satisfaction du vendeur. 15 nov

PAR T MOSSY & GARIDEL.
JEUDI, 18 décembre prochain, à midi précis, à la Bourse Hewlett, il sera vendu, à la requête de MM. Em. Caraby et A. Sénécal, syndics des créanciers de M. A L Boismare, les propriétés suivantes, abandonnées par le dit A L Boismare à ses créanciers, savoir:
Un terrain situé rue Royale, entre les rues St. Louis et Toulouse, ayant, mesure française, 34 pieds de face à la rue Royale, sur 78 pieds de profondeur, avec les deux belles maisons et leurs dépendances qui sont dessus et non achevées.
Un terrain fesant encoignure des rues Royale et Saint-Philippe, ayant 60 pieds de face sur les dites rues, avec les bâtimens qui sont dessus.
Un terrain situé sur la rue de la Levée, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, désigné par le no. 35, sur le plan déposé dans l'office de M. Christy, notaire; lequel terrain a 26 pieds de face à la rue de la Levée, 26 pieds 2 pouces, 2 lignes de face à la rue Galatin, sur 109 pieds 1 pouce, 6 lignes de profondeur, du côté joignant le no 36, et 112 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur du côté joignant le terrain no. 34 du dit plan.
Un terrain situé au faubourg Washington, ayant 164 pieds de face à la rue Moreau, 316 pieds 2 pouces 6 lignes face à la rue Mobart, et 164 pieds de face à la rue Cazacalvo: il y a sur ce terrain la belle maison à étage qui appartenait à M. David Olivier: 2 bâtimens en briques, servant de cuisine, logement à domestiques, écurie et remise, et aussi 2 pigeonniers en briques et une quantité d'arbres.
4 terrains situés au même faubourg, sur l'ilet no. 9, suivant le plan déposé dans l'office de M. Octave de Armas, savoir:
Le no 10 fesant encoignure et ayant 31 pieds 11 pouces 5 lignes, face à la rue Mazant et 120 pieds rue Cazacalvo, le no 9, attenant au précédent, ayant 31 pieds 11 pouces 5 lignes, fesant face à la rue Mazant et 120 de profondeur; le lot no 12 ayant 44 pieds, face à la rue Casacalvo et 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur; le no 11 ayant 44 pieds, face à la rue des Grands Hommes de 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur.
Ces terrains sont en grande partie entourés de pieux. Un lot de terre situé dans la paroisse St. Bernard; une lieue de cette ville et du même bord, ayant 200 pieds de face au fleuve sur 1000 de profondeur, avec les bâtimens qui sont dessus.
3 lots de terre situés sur la limite du nouveau faubourg Marigny, face au canal St. Bernard, et fesant partie des terres vendues par Mde. Ve Delaronde, lesquels lots de terre sont figurés sur un plan fait par M. Joseph Pilié, et déposé à la Bourse Hewlett.
ESCLAVES.
Une négresse nommée Hélène, âgée d'environ 21 ans, avec son enfant de 2 ans; Cynthia, d'environ 21, avec son enfant, de 3 ans; Sophie, d'environ 31; la créole Félicité, de 15 ans; 3 actions de la presse à coton de la Levée; 10 de la compagnie des architectes.
Conditions: Pour le terrain No. 35, situé rue de la Levée, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, l'adjudicataire s'obligera à payer au lieu et place de A L Boismare, les sommes suivantes, savoir: $1590, le 22 janvier 1835; $1660, le 22 janvier 1836, $1770 le 22 janvier 1837, $1860 le 22 janvier 1838, et $1960 le 22 janvier 1839, et la balance à 1, 2 et 3 ans du jour de la vente.
Les actions, propriétés foncières, payables à 1, 2 et 3 ans, les esclaves à 6 et 12 mois.
Le tout en billets par coupons et endossés à la satisfaction des syndics avec hypothèque sur les propriétés.
Les actions de la Presse à Coton et celles de la compagnie des Architectes, payables comptant.
Les actes de vente se passeront à l'étude de Théodore Seghers, notaire public. 15 nov

PAR J. LE CARPENTIER.
IL sera vendu, pour clore un compte, samedi, 15 courant, à 11 heures du matin, devant son magasin d'encan, 30 jeux de cercles. 14 nov

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
IL sera vendu lundi prochain, 17 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,
Un mulâtre créole âgé de 24 ans; il est bon maçon et garanti des maladies et des vices prévus par la loi, excepté cependant qu'il fit un vol il y a environ 4 ans.
Conditions: Un tiers comptant, et le reste à 10 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à final paiement. 13 nov

PAR TRICOU & CANONGE.
IL sera vendu samedi 15 Novembre, à midi, à la Bourse,
Un superbe Terrain, rue Mandeville, entre St. Jean Baptiste et St. Avid, près la maison Bechemin, mesurant 120 pieds sur 120.
Conditions: $525 payables au 10 mars 1835, pareille somme au 10 Septembre 1835, et le reste à 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.
L'acte de vente en l'étude de C. Pollock, aux frais de l'acquéreur. 13 nov

PAR F. DUTILLET.
IL sera vendu le 15 novembre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett,
Une MAISON neuve située à l'encoignure des rues Gravier et St. Paul, faubourg Ste. Marie, sur un terrain mesurant 30 pieds 9 pouces de face à la rue Gravier, sur 100 pieds de profondeur, à la rue St. Paul. Cette belle maison se compose de 4 vastes appartemens en bas et 2 en haut, lambrissés et platrés. Tous ces appartemens sont à feu, avec de belles cheminées, cour briquetée, puits, latrines, chambres à domestiques, cuisine; il y a dans la cour, une cave qui contient 40 barriques d'eau, caves en briques, dépenses et enfin toutes les commodités désirables.
Les termes sont 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Si avant la vente on désire voir la propriété, on peut s'adresser rue Toulouse, No. 137. 4 nov—4

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
MERCREDI, 19 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Hewlett, Deux lots de terre situés au faubourg Tremé, ayant chaque 30 pieds de face à la rue Robertson, sur une profondeur irrégulière de 104 à 108 pieds, conformément au plan dressé par J. Pilié, voyer, le 8 septembre 1834, et déposé à la Bourse.
Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque, jusqu'à parfait paiement. 12 nov

PAR MOSSY & GARRIDEL.
MERCREDI, 19 du courant, il sera vendu, à midi, à la bourse Hewlett:
Un terrain situé au faubourg Ste. Marie, rue de l'Union, entre les rues Philippe et Baronne, ayant 30 pieds de face à la rue de l'Union, sur 100 pieds de profondeur.
Conditions: payable à 6 et 12 mois de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 12 nov

PAR HEWLETT & BRIGHT.
IL sera vendu, Samedi 15 du courant, à midi, à la Bourse, Neli, négresse âgée d'environ 30 ans, avec son fils Dick, de 4 ans; Neli est une parfaite blanchisseuse et repasseuse, elle parle anglais et français, et est pleinement garantie. Pegui, négresse âgée d'environ 18 ans, bonne domestique et un peu couturière; elle parle français et anglais, et est pleinement garantie; Génie, négresse âgée d'environ 15 ans, gardienne d'enfans, depuis 4 ans dans le pays; elle parle anglais et français, et est pleinement garantie.
Ces esclaves ont bonne mine, et ont toujours été employés aux travaux auxquels ils sont destinés.
Conditions; comptant: Les actes de vente seront passés par-devant A Mazureau, not. pub. aux frais des acquéreurs. 12 nov

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu le mardi, 18 novembre courant, à midi, à la Bourse, deux terrains situés au faubourg Marigny, ayant chacun 25 pieds 2 pouces de face à la rue Craps, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, entre les Champs Elysées et la rue Marigny, sur l'un des deux terrains se trouve une maison qui [illegible] actuellement $12 par mois.
Conditions: moitié comptant, et la balance à 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, et hypothèque. L'acte de vente en l'étude de T. Cuvillier, notaire, aux frais des acquéreurs. Si on désire traiter à l'amiable avant la vente, on pourra s'adresser au soussigné.
I. [illegible]
14 nov—7 encoignure Ste. Anne et Dauphine.